

Le cadre légal de l'IA en formation

Mars 2026

Agir en responsabilité : éthique et conformité avec l'IA Act



- L'IA Act (2024). Le règlement européen sur l'intelligence artificielle classe certains usages comme sensibles. Dans le domaine de la formation, les situations à risque élevé concernent l'évaluation automatisée, l'orientation, la sélection, les décisions ayant un impact sur le parcours professionnel. Ces usages nécessitent une vigilance renforcée.
- L'enjeu : protéger les droits des apprenants tout en sécurisant juridiquement la pratique du formateur et de l'organisme.

Risques et dérives : biais, dépendance, éthique

L'usage de l'IA impose de rester vigilant sur ces dérives potentielles identifiées par AINOA :

Biais et discrimination : les réponses peuvent refléter des stéréotypes présents dans les données d'entraînement.

Perte d'autonomie : les réponses « toutes faites » peuvent nuire à l'esprit critique de l'apprenant.

Fracture numérique : l'hétérogénéité des compétences peut accentuer les inégalités d'apprentissage.

Déshumanisation : un usage trop « technocentré » affaiblit le lien social et l'interaction pédagogique.

Les 5 obligations de conformité

Pour répondre au cadre légal, chaque action doit respecter ces principes :

1. **Transparence** : informer obligatoirement les apprenants de l'usage de l'IA.
2. **Contrôle humain** : ne jamais déléguer intégralement une décision (note, correction).
3. **Protection des données** : anonymiser les prompts ; aucun transfert de données personnelles sans cadre sécurisé.
4. **Qualité & fiabilité** : vérifier systématiquement les sources et la pertinence des contenus.
5. **Équité** : s'assurer que l'outil ne crée pas de biais d'évaluation.

Le guide d'action : « le réflexe AINOA »

❌ À ÉVITER (Risques majeurs)	✅ À PRIVILÉGIER (Posture responsable)
Diffuser un QCM ou une étude de cas générés sans aucune relecture.	Approche 50-50 : l'IA produit 50 % (ébauche), vous apportez 50 % (expertise & contexte).
Télécharger des copies ou noms d'apprenants dans une IA commerciale.	Anonymisation stricte : utiliser des données neutres et des outils validés par votre structure.
Laisser une IA corriger ou « scorer » des copies de manière automatisée.	Arbitrage humain : l'IA aide au diagnostic, mais votre jugement pédagogique reste l'autorité finale.
Utiliser des recommandations de l'IA sans les adapter au niveau du groupe.	Contextualisation : ajuster chaque contenu aux objectifs pédagogiques et au profil des apprenants.
Générer une étude de cas automatiquement sans personnalisation.	Contrôle : valider les contenus proposés par l'IA (évaluation, feedback...).

La checklist du formateur responsable

Avant de lancer votre activité, cochez ces points :

- ☐ L'outil est-il conforme à la politique de ma structure ?
- ☐ Mes apprenants sont-ils informés de l'usage et de la finalité de l'IA ?
- ☐ Ai-je supprimé toute donnée personnelle de mon prompt ?
- ☐ Mes outils sont-ils conformes aux normes RGPD et respectent-ils la confidentialité ?
- ☐ Ai-je prévu un temps de relecture et de correction du contenu produit ?
- ☐ Est-ce que je garde une trace de ma démarche (outils et prompts utilisés) ?

« **Le conseil de l'expert**
Consultez le vérificateur de conformité
de l'UE pour savoir si votre projet IA est
conforme à l'IA Act.

Cette fiche est issue des
travaux du livrable AINOA :
Évaluer à l'ère de l'IA
(Réservé aux adhérents).

